

## Partager les retombées des richesses naturelles

Le gouvernement de l'Ontario et les chefs des Premières Nations collaborent afin d'élaborer un plan provincial visant à inclure les collectivités des Premières Nations dans le partage des retombées provenant de l'exploitation des richesses naturelles en Ontario. De telles retombées pourraient inclure des débouchés économiques locaux accrus, l'acquisition de compétences et la création d'emplois dans les collectivités autochtones.

### **Contexte – Comité des priorités et d'action pour la mise en oeuvre du rapport Ipperwash (CPAMRI)**

Le gouvernement de l'Ontario et les chefs des Premières Nations ont donné priorité aux recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash les plus susceptibles de répondre aux besoins des peuples et des collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Ce travail a été réalisé par le biais du CPAMRI, créé au printemps 2008.

Sous la présidence conjointe du chef régional de l'Ontario et du ministre des Affaires autochtones, le CPAMRI est composé des chefs des Premières Nations de la province et de représentants des gouvernements provinciaux et fédéraux.

Le CPAMRI a formé des sous-commissions techniques conjointes afin d'examiner les priorités suivantes :

#### **Partage des retombées des richesses naturelles**

- Service de police des Premières Nations
- Consultation et accommodement
- Commission des traités
- Compétence/harmonisation
- Fonds de réconciliation
- Sites patrimoniaux et lieux de sépulture

Ces sous-commissions sont composées de représentants de chacun des grands conseils ou organisations territoriales politiques, des Premières Nations indépendantes et des ministères de l'Ontario. Les sous-commissions font rapport à la commission technique conjointe du CPAMRI qui, à son tour, fait rapport directement au Comité de priorités et d'action pour la mise en oeuvre du rapport Ipperwash

**Collaboration** – La sous-commission du partage des retombées des richesses naturelles anime les débats sur la forme que pourrait prendre, en Ontario, un plan de partage des retombées des richesses naturelles. Cela comprend aussi bien la cueillette et le partage d'information que la mobilisation de la collectivité afin de trouver des terrains d'entente avant de passer à l'élaboration d'un plan et à sa mise en oeuvre. Actuellement, le groupe de travail recueille les données relatives aux différents secteurs des richesses naturelles de la province et examine des modèles semblables ailleurs au Canada. L'analyse de ces données permettra d'établir le point de départ d'une discussion collective sur les principaux éléments d'un éventuel système de partage des retombées des richesses naturelles.

**Activité récente** – En février 2009, des représentants de divers ministères et des Premières Nations ont participé à une séance de partage d'informations sur les revenus provenant des richesses

naturelles de la Couronne. Les ministères suivants ont offert un aperçu des différents secteurs des richesses naturelles et des revenus de la Couronne provenant directement de ces richesses, dans des domaines tels les mines, la foresterie, l'énergie hydroélectrique, ainsi que les ressources en pétrole et en agrégats : Affaires autochtones, Finances, Richesses naturelles, Développement du Nord et des Mines, Énergie et Infrastructure, et Environnement.

En avril 2009, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 30 millions de dollars afin de partager les retombées des richesses naturelles. Cet investissement réaffirme l'engagement de l'Ontario à partager les retombées des richesses naturelles avec les collectivités autochtones et à collaborer à l'élaboration d'un plan de partage des retombées des richesses naturelles. Ces fonds seront disponibles une fois le plan finalisé.

**Étapes suivantes** – La sous-commission conjointe sur le partage des retombées des richesses naturelles continue à explorer les options et les modèles possibles. Ensemble, les membres de ce groupe élaborent un plan visant à mobiliser la collectivité afin de recueillir les commentaires des membres des Premières Nations de l'Ontario quant à la forme que devrait prendre un plan de partage des retombées des richesses naturelles.

Les membres de cette sous-commission des Premières Nations ont fait appel à un économiste qui procédera à une analyse plus approfondie des revenus de la Couronne en Ontario. Ce groupe entreprend également un projet de recherche sur les traités et les accords historiques touchant le partage des retombées provenant de l'exploitation des richesses naturelles.

Lisa Alphonse, ministère des Affaires autochtones, 416 326-2547  
Nathan Wright, Chiefs of Ontario, 416 597-1266

[ontario.ca/aboriginal](http://ontario.ca/aboriginal)  
[www.chiefs-of-ontario.org](http://www.chiefs-of-ontario.org)

*Available in English*